

Economie ...

... la croissance pas au rendez-vous ?



Les résultats à fin avril montrent un **budget tenu sur le chiffre d'affaires, sur la rentabilité et sur le cash.**

LE sujet est celui de la **croissance ...**

Si elle est à un **niveau dont nous rêvions** il y a encore peu, elle ne semble **pas à celui attendu par le Pôle France ...** (lequel fait bien mieux ...).

Alors ... y-a-t-il un problème ? S'agit-il d'une **fin de cycle** ? Les **attentes du groupe** sont-elles **trop fortes** au regard de **notre marché**, parfois si **particulier** ?

Si le « **pipe** » est **important** avec un **commerce** particulièrement **sous tension** et des **décisions structurantes attendues**, **nos analyses** laissent **entrevoir** une **conséquence conjoncturelle** des **transformations engagées** : ces « affaires » ne porteront leurs fruits qu'à partir de 2023 ...



Certes, il y a bien un « léger inconvénient » : les **objectifs de croissance externe** risquent d'être **retardés**, faute d'être adossés à la **performance voulue**, pour ne pas dire « *nécessaire et suffisante* ».

Pour autant, le marché ne nous attendra pas !

Le « challenge » est simple ... à exposer : faire vite ... et sans précipitation !

Le coin des négos ...

... de nombreux sujets en cours ...

... plus d'informations dans notre communication syndicale

traid union La lettre d'information syndicale du groupe SOPRA-STERIA - Juin 2022
POUR Y VOIR +CLAIR
Inflation – Pouvoir d'achat – Augmentation(s)
 Inflation ! Que fait la Direction ?
 Alors que la situation s'aggrave pour le pouvoir d'achat des salariés du groupe Sopra Steria et en particulier ceux avec une certaine ancienneté et qui dépassent à peine les salaires des nouveaux embauchés ou ceux devant utiliser leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail, Que fait la Direction ?
 A ce jour, aucune négociation n'a été ouverte.
 Est-ce un sujet secondaire pour la Direction ?
 Nos concurrents ont déjà commencé à bouger. Ne tardons pas au risque de voir partir de nombreux salariés !
 Il existe des solutions qu'il est temps de mettre en œuvre : augmentations générales, nouvelle prime Macron, élargissement du télétravail ...
 La Direction ne peut plus rester sans rien faire !
 Et si, pour commencer, elle accordait les 250 € de sur-intéressement que nous avons demandés au titre des bons résultats 2021, confirmés par ceux du 1^{er} semestre 2022 ?
 En syndicat responsable, rompu aux négociations, Traid-Union n'arrive pas avec des solutions toutes faites, souvent simplistes, proposées à la surenchère et qui n'ont aucune chance d'être retenues.
 Le sujet est de plus en plus prégnant et affecte de plus en plus de salariés.
 Il est grand temps de négocier !
 N'hésitez pas à contacter vos élus Traid-Union, sur site ou par courriel.



traid union La lettre d'information syndicale du groupe SOPRA-STERIA - Juin 2022
POUR Y VOIR +CLAIR
Temps de travail. Accord obligatoire !
 L'accord actuel, et ses 11 jours de RTT, arrive à échéance le 31 décembre. La négociation pour en signer un nouveau est commencée.
 L'abaissement à un accord est obligatoire, sinon passage aux 35 heures strictes et fin des RTT.
 Nous n'envisageons évidemment pas cette possibilité, et la Direction non plus sans doute.
Nos demandes :
 Octroi d'une demi-journée de congés supplémentaire (passage de 25,5 à 26 jours par an), en reconnaissance de l'investissement quotidien, de tous les salariés de l'entreprise, qui, souvent, ne comptent pas leurs heures
 Amélioration des taux de majoration des heures supplémentaires, particulièrement celles qui affectent le plus l'équilibre vie professionnelle, c'est-à-dire après 21h ou le week-end (et jours fériés)
 Mise en place d'un Compte Epargne Tempo, alimenté par des jours de congés non pris ou des heures de récupération.
 Cette négociation d'importance est à son début et nous vous tiendrons régulièrement informés de son évolution.
 ... aux julletistes !



traid union La lettre d'information syndicale du groupe SOPRA-STERIA - Juin 2022
POUR Y VOIR +CLAIR
Participation aux bénéfices ...
 ... une redistribution acceptable ?
 L'Accord d'Entreprise étant arrivé à son terme, les négociations ont donc repris ... et doivent aboutir avant fin juin ... sous peine de régime d'autorité (Participation proportionnelle au salaire) ...
 Si, sur un plan « philosophique », l'intéressement est une « récompense », la Participation, quant à elle, est une « redistribution » des résultats de l'entreprise. C'est donc avec ce principe en tête que nous avons proposé, comme en 2018, une répartition favorisant légèrement les « bas salaires ».
 Aurons-nous une même fin de non-recours ?
 La Direction I2S dispose-t-elle de marges de manœuvre pour accepter un tel changement par rapport à ce qui se fait actuellement ?
Travail en équipe
 Vers une extension des plages de services ?
 Nous y voyons maintenant plus clair sur la volonté de la Direction : étendre l'accord actuel afin de pouvoir établir un 24/7.
 Si nous avons demandé, principalement, une revalorisation des différentes compensations prévues à l'accord, nous comprenons mieux la dynamique engagée sur la négociation : obtenir les revendications pour en analyser les impacts financiers ... avec ce prime en plus.
 Bien sûr, nous n'avons pas été insensibles au besoin exprimé par la Direction dans le cadre des activités de la Cyber ... nous étions les premiers (novembre 2018) à rappeler que :
 « Et chacun sait que les « hackers » n'attaquent qu'aux heures de bureau, soit entre 08H00 et 18H00, du lundi au vendredi ... »
 Mais que dire des besoins, de plus en plus nombreux, exprimés par nos clients de pouvoir disposer d'une solution « souveraine », aussi bien pour l'ES que pour la Cyber ?
 Nous sommes convaincus que nous ne devons pas rater une opportunité pour l'entreprise, ses salariés et son futur business !
 Encore faut-il que l'entreprise puisse répondre aux besoins des salariés en matière de temps de repos et de compensations inhérentes aux contraintes induites par cette forme d'organisation de travail !
 Comme souvent, il s'agit de trouver le point d'équilibre où chacun y trouve son compte !

